

RHIN-MEUSE MIGRATEURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

RHIN-MEUSE MIGRATEURS
3 RUE BELLEVUE
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entité RHIN-MEUSE MIGRATEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

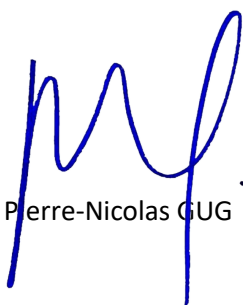
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 16 juillet 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Pierre-Nicolas GUG

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	14 816	9 602	5 213	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	278 225	223 162	55 063	30 988
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	293 041	232 764	60 277	30 988
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Actif circulant	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	10 250		10 250	10 250
	Prêts				
Actif circulant	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	10 250		10 250	10 250
Total (II)		303 291	232 764	70 527	41 238
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 327		8 327	3 182
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	498 612		498 612	510 346
	Charges constatées d'avance	10 645		10 645	5 761
Actif circulant	TOTAL	517 585		517 585	519 290
	Divers				
Actif circulant	Instruments financiers à terme et jetons détenus	357 374		357 374	347 746
	Disponibilités	272 349		272 349	319 230
Total (III)		1 147 310		1 147 310	1 186 267
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 450 601	232 764	1 217 837	1 227 505
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	600 000	600 000
	Report à nouveau	504 140	459 939
	Excédent ou déficit de l'exercice	-81 365	44 201
	Situation nette (sous-total)	1 022 775	1 104 140
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	2 568	3 927
	Provisions réglementées		
Total (I)		1 025 344	1 108 068
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		24 211
Total (II)			24 211
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 573	30 497
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	55 215	48 663
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	26 704	16 064
Total (IV)		192 493	95 225
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 217 837	1 227 505
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	3 000	3 000
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service dont parrainages	30 448	22 004
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	534 621	506 276
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Charges d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	24 211	17 784
	Autres produits	17 315	19 758
	Total des produits d'exploitation (I)	609 597	568 824
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	317 370	226 619
	Aides financières		1 903
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 333	1 539
	Salaires	268 161	218 875
Produits financiers	Cotisations sociales	94 128	85 662
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	21 428	18 140
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1	
	Total des charges d'exploitation (II)	704 423	552 741
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-94 825	16 082
	De participations	570	661
Charges financières	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 726	2 487
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	9 628	24 335
	Total des produits financiers (III)	13 925	27 484
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
Charges financières	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	13 925	27 484
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-80 900	43 567

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		733
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		733
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII) 465		99
Total des produits (I + III + V) 623 522		597 042
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII) 704 888		552 840
EXCÉDENT OU DÉFICIT -81 365		44 201
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

RHIN-MEUSE MIGRATEURS

3 rue Bellevue

67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

ANNEXE

AUX COMPTES ANNUELS

Arrêtés au 31.12.2025

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.2025, dont le total est de 1 217 837 € et le compte de résultat présenté sous forme de liste, dont le total est de 704 888 € dégage une perte de 81 365 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.2025 au 31.12.2025

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites, et résumées dans le sommaire joint.

L'annexe est présentée ci-après en 4 parties, à savoir :

- Règles et méthodes comptables

- Notes sur le bilan

- Notes sur le compte de résultat

- Autres informations

SOMMAIRE DE L'ANNEXE	Type	Produites	Non significat.	Non applicable
1. FAITS CARACTERISTIQUES				*
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES				
Méthodes d'évaluation	EP	*		
Changements de méthode ou de présentation	EP	*		
Dérogations	EP			*
Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	EP			*
Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	EP			*
3. NOTES SUR LE BILAN				
3.1. ACTIF IMMOBILISE				
3.1.1. Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	EP			*
Frais de recherche et de développement	EP			*
Fonds commercial	EP			*
3.1.2. Immobilisations corporelles				
Evaluation	S	*		
Amortissements	S	*		
3.1.3. Immobilisations financières				
Evaluation	S			*
Liste des filiales et des participations	S	*		
3.1.4. Mouvements ayant affecté les immobilisations	S	*		
3.2. ACTIF CIRCULANT				
Evaluation des stocks	S			*
Evaluation des créances	S	*		
Evaluation des valeurs mobilières de placement	S	*		
Différences et évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	EP	*		
Provisions pour dépréciation	S		*	
3.3. AUTRES POSTES D'ACTIF				
Charges constatées d'avance	EP		*	
Produits à recevoir	EP	*		
Charges à répartir	EP			*
3.4. CAPITAUX PROPRES				
Réserves	S	*		
Provisions réglementées	S			*
Parts bénéficiaires	S			*
Subvention d'investissement	S	*		
3.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Evaluation et variation	S	*		
3.6. DETTES				
Emprunts	S			*
3.7. AUTRES POSTES DU PASSIF				
Charges à payer	EP	*		
Produits constatés d'avance	EP	*		
3.8. ELEMENTS COMMUNS				
Etat des échéances, créances et dettes	S	*		
Dettes et créances représentées par des effets de commerce	S			*
Ecarts de conversion	S			*
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT				
Chiffre d'affaires		*		
Subventions d'exploitation		*		
5. AUTRES INFORMATIONS				
Engagements financiers	S	*		
Crédit-bail	S			*
Dettes et créances garanties par des sûretés réelles	S			*
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société	S			*
Eléments concernant les entreprises liées	EP			*
6. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	S			*

Légende : E.P. : Expressément prescrite S. : Significatif

Méthodes d'Evaluation

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC n° 2022-06.

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect, notamment, les principes comptables suivants :

- CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

- PERMANENCE DES METHODES COMPTABLES D'UN EXERCICE A L'AUTRE, A L'EXCEPTION DU CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE EXPOSEE CI-DESSOUS

- INDEPENDANCE DES EXERCICES

- PRUDENCE

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Lorsqu'un choix est offert, la méthode utilisée sera précisée dans les notes relatives aux comptes concernés.

Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement méthode comptable au sens de l'article L.123-17 du Code de commerce.

S'agissant d'un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG, il n'a pas à être justifié. Les modalités de mise en œuvre, notamment celles relatives à la première application, figurent à l'article 27 dudit règlement, qui précise Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement méthode comptable au sens de l'article L.123-17 du Code de commerce.

S'agissant d'un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG, il n'a pas à être justifié. Les modalités de mise en œuvre, notamment celles relatives à la première application, figurent à l'article 27 dudit règlement, qui précise que :

- Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
- Lors du premier exercice d'application, les entités présentent le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

L'impact sur les principaux postes concernés par ce changement de réglementation est présenté ci-après.

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N (en euros)
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	
VNC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Subventions	Subventions	1 358 €
Avantages en nature / Indemnités maladie	Transfert de charges d'exploitation	Au crédit des charges sur salaires	
Remboursements d'assurance	Autres produits d'exploitation	Autres produits d'exploitation	
Complément de subventions exercices antérieurs	Produits exceptionnels	Subventions	21 381 €
Réduction de subventions exercices antérieurs	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	173 €
Dépenses exercices antérieures	Charges exceptionnelles	Charges d'exploitation	
Produits exercices antérieurs	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
Autres charges de personnel	Cotisations sociales	Salaires	5 073 €

NOTES SUR LE BILAN

I - ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Modes et méthodes d'évaluation

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, augmenté de frais accessoires.

Amortissement des Immobilisations incorporelles

Le logiciel est amorti sur une durée de 12 mois en linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, augmenté de frais accessoires.

Amortissement des Immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

POSTES	DUREE	MODE
Installations spécialisées	3 à 5 ans	L
Installations générales	3 à 10 ans	L
Matériel de transport	2 à 8 ans	L
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans	L
Mobilier	5 à 10 ans	L
Autres matériels	2 à 5 ans	L

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES IMMOBILISATIONS

Les tableaux ci-dessous donnent l'évolution au cours de l'exercice des différents postes composant l'actif immobilisé.

IMMOBILISATIONS

	En K€			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	260	51	18	293
Immobilisations financières	10	0	0	10
Total immobilisations acquises	270	51	18	303
Immobilisations en crédit-bail				
TOTAL	270	51	18	303

AMORTISSEMENTS

	En K€			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	229	21	17	233
Total immobilisations acquises	229	21	17	233
Immobilisations en crédit-bail				
TOTAL	229	21	17	233

IMMOBILISATION FINANCIERE

Souscription en novembre 2002 au capital de la SCEA « PISCICULTURE SAUMON DU RHIN » pour 10 250 €, soit 2,5 % du capital.

La SCEA a dégagé un bénéfice de 100 874,40 € au 30/09/2025, ainsi sa situation nette s'établissait avant affectation du résultat à 310 419 €. Au cours de l'exercice 2025, l'Association Rhin-Meuse Migrateurs n'a constaté ni bénéfice ni perte car le résultat a été totalement affecté en report à nouveau.

La différence de valeur entre la valeur des titres et la quote-part des capitaux propres ne donne pas lieu à dépréciation. Par ailleurs, les pertes éventuelles sont couvertes par l'associé principal.

ACTIF CIRCULANT

CREANCES

Méthode de valorisation et calcul des provisions

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

AUTRES POSTES D'ACTIF

PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

Ce poste se décompose comme suit :

En K€	
Nature	Montant
Fournisseurs	0
Organismes sociaux	0
Etat et autres organismes publics	317
Débiteurs divers	182
Disponibilités	0
TOTAL	499

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En K€	
Nature	Montant
Charges d'exploitation	11
TOTAL	11

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

Méthode de valorisation et calcul de provision

Les titres figurent au bilan, pour leur valeur d'acquisition. Une provision est calculée chaque fois que la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique.

Différences d'évaluation

L'évaluation des valeurs mobilières de placement au dernier jour de marché est de 357 375 €, alors que leur valeur comptable est de 357 375 €.

II - PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS

Fonds propres

En K€

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	600				600
Report à nouveau	460	44	0		504
Excédent ou déficit de l'exercice	44	-44	0	-81	-81
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Subventions d'investissement	4			-1	3
Provisions réglementées					
TOTAL	1 108	0	0	-82	1 026

Subventions d'investissement

En K€

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Subventions d'investissement				
TOTAL Montant nominal	7			7
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	-3	-1		-4
Total montant net				3

FONDS DEDIES

Ces fonds dédiés correspondent à des dépenses non réalisées. Ils concernent les éléments suivants :

- 2012 : 24 212 € correspondant à un repeuplement d'alevins (vésicules).

Soit au total 24 212 €.

- L'Association a utilisé en 2025 un montant de 24 212 € de fonds dédiés, dont 24 212 € en 2012 pour le repeuplement d'alevins.

DETTES

Méthode de valorisation

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Les charges rattachées à l'exercice ont été enregistrées dans les comptes transitoires suivants :

En K€	
Nature	Montant
Fournisseurs (biens et prestations de services)	33
Personnel	20
Organismes sociaux	9
Fournisseurs d'immobilisations	0
Autres dettes	0
TOTAL	62

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En K€	
Nature	Montant
Subventions d'exploitation	27
TOTAL	27

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées lors de l'appel de cotisations pour l'année en cours.

Ventes de biens et services

L'association a réalisé des prestations de services pour 24 K€ au cours de l'exercice.

Subventions d'exploitation

L'association ne perçoit pas de concours public (**contribution financière** apportée par une autorité administrative **en application d'un dispositif législatif ou réglementaire**). **En revanche elle perçoit des subventions qui lui sont** attribuées en fonction des demandes de subventions réalisées.

Les subventions perçues au cours de l'exercice par financeurs sont les suivantes :

<u>Détail des subventions (K€)</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Subvention Agence de l'Eau	234	245
Région Grand Est	13	12
EDF	65	63
Ville et Eurométropole de Strasbourg	0	0
Fédération pêche Bas-Rhin	2	2
Fédération pêche Haut-Rhin	2	2
Fédération pêche Moselle	2	2
Fédération pêche Ardennes	0	0
Fédération pêche Vosges	2	2
FNPF	160	138
ODONAT Grand Est	4	4
FEADER	0	0
Collectivité européenne d'Alsace - CeA	20	22
DDT du Bas-Rhin	9	9
ASP aide à l'emploi	0	0
Divers	1	5
Ariena	0	0
DREAL	20	0
TOTAL	535	506

Quatre dossiers de demande d'aide ont été déposés auprès de l'Agence de l'eau en mars 2025.

Le 29 avril 2025, nous avons reçu les accusés de réception indiquant un accord de principe autorisant le démarrage des opérations.

Au 31 décembre 2025, les dossiers étaient toujours au statut « Prêt pour instruction » et aucune décision attributive d'aide n'avait été notifiée.

En conséquence, la comptabilisation des subventions a été reportée le cas échéant à l'exercice 2026.

DOSSIER « PRET EN INSTRUCTION »	MONTANT DE L'AIDE DEMANDE
DEM-2025-01389 Suivi des migrations piscicoles dans le Rhin	15 178,95 €
DEM-2025-01394 Suivi des migrations piscicoles dans l'ILL	5 940,45 €
DEM-2025-01404 Suivi de la reproduction des migrateurs	16 888,01 €
DEM-2025-01378 Caractérisation de la population et des capacités d'accueil de la grande Alose	27 092,78 €
TOTAL	65 100,19 €

Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels comprennent :

- Néant

Les charges exceptionnelles comprennent :

- Néant

ELEMENTS COMMUNS

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les délais de recouvrement des créances se résument comme suit :

	En K€		
	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant	507	507	
Total	507	507	

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Les différentes dettes de la société sont exigibles d'après l'échéancier suivant :

	En K€			
	Montant	Moins d'un an	D'un à cinq ans	Plus de cinq ans
Fournisseurs	111	111		
Dettes fiscales et sociales	55	55		
Fournisseurs d'immobilisations				
Autres dettes				
Total	166	166		

AUTRES INFORMATIONS

Engagement reçu

L'association a participé au financement de la Maison de la Nature et des Milieux Aquatiques à hauteur de 150 000,00 euros au cours de l'exercice 2008. A ce titre, l'association bénéficie de la jouissance de locaux servant de bureaux et de stockage.

Cette mise à disposition est faite pour une durée de vingt ans à compter du 01.01.2009. Au bout de cette période, l'occupation devient gratuite. La participation versée en 2008 d'un montant de 150 000 euros a été comptabilisée en charges exceptionnelles. Si l'association devait quitter les locaux prématurément, elle pourrait obtenir une indemnité fixée par la convention.

Engagement donné

A la clôture de l'exercice, l'association n'avait pas accordé de garantie financière.

Engagement retraite

Le montant du passif social n'a pas été chiffré car le personnel est jeune.

Effectif

L'effectif moyen est de sept personnes.

Evènements post-clôture

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes

	En K€
Honoraires afférents à la certification des comptes	6
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	3